COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Djibouti et Abidjan s'engagent pour une plus grande justice climatique et une meilleure coopération sur la finance carbone

De Djibouti à Abidjan, une ambition commune : faire de la souveraineté carbone un levier de coopération, de justice climatique et de développement durable pour l'Afrique.

Antalya - 13 novembre 2026 - En marge de la 31e Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP31), qui se tient à Antalya, la République de Djibouti et la République de Côte d'Ivoire ont conclu un accord de coopération portant sur le partage d'expériences autour des Initiatives Carbone Souveraines et sur le développement des marchés carbone.

Cet accord a été conclu entre :

- **S.E.M. Abou Bamba**, Ministre de l'Environnement et de la Transition Écologique de la République de Côte d'Ivoire ;
- **S.E.M. Mohamed Ahmed Awaleh**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République de Djibouti.

À travers cet engagement, les deux pays entendent renforcer leur coopération technique et institutionnelle, favoriser le partage d'expertise et promouvoir le développement d'Initiatives Carbone Souveraines harmonisées adaptées aux priorités nationales.

En 2023, Djibouti a créé la première Initiative Carbone Souveraine du continent africain, fondée sur le principe du pollueur-payeur et s'inspirant de mécanismes déjà éprouvés à l'échelle internationale. Celle-ci impose une contribution aux émetteurs de gaz à effet de serre des secteurs du transport maritime et de l'aviation afin de soutenir les efforts d'adaptation au changement climatique, de la transition écologique et énergétique dans le pays où ils opèrent.

Cette initiative pionnière a depuis inspiré le développement d'initiatives similaires au Gabon en 2025 et, plus récemment, au Liberia, avec l'appui de *l'Africa Sovereign Carbon Registry Foundation*, qui œuvre à la promotion d'un mécanisme harmonisé à l'échelle du continent africain. L'adhésion progressive de plusieurs États à cette approche commune témoigne de l'émergence d'une coalition africaine en faveur de la

justice climatique, de la souveraineté carbone et d'un accès accru à la finance climatique.

Cet accord entre la Côte d'Ivoire et Djibouti illustre la volonté des États africains de renforcer leur coopération Sud-Sud afin de promouvoir des solutions facilitant l'accès à la finance climatique, de valoriser le potentiel carbone du continent et de renforcer la souveraineté des États, dans une démarche commune de justice climatique.

Alors que l'Afrique se prépare à accueillir la COP32 à Addis-Abeba en 2027, cette dynamique de coopération témoigne de la volonté croissante des États africains de porter des solutions concrètes et harmonisées en matière de finance climatique et de souveraineté carbone.